

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION JAZZ À TOURS 2025/2026

**Ouverture officielle des inscriptions** ➔ à partir du jeudi 21 août

**Début des cours** ➔ lundi 15 septembre 2025

**Fin des cours** ➔ vendredi 5 juin 2026

**Période de rattrapage des cours non donnés** (si absences profs) ➔ du lundi 8 juin au vendredi 26 juin 2026

### Bon à savoir

- ➔ Les inscriptions se font en présentiel au secrétariat de Jazz à Tours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (16h30 le vendredi).
- ➔ Une autre personne peut venir à votre place procéder à l'inscription si vous n'êtes pas disponible. Il vous suffit de lui donner tous les documents nécessaires, et qu'elle puisse vous joindre par téléphone en cas de créneau de cours non disponible.
- ➔ L'inscription aux cours individuels d'instrument peut se faire à tout moment de l'année, en fonction des créneaux disponibles.
- ➔ Il faut fournir le paiement pour valider votre inscription. Aucune place ne peut être réservée sans cela.
- ➔ Aucun encaissement ou prélèvement ne sera fait avant le début des cours.
- ➔ Une fois l'inscription faite, vous avez le droit de l'annuler (rien ne vous sera facturé) ou de la modifier, tant que les cours n'ont pas débuté.

### Modalités de paiement

Par **chèque** à l'ordre de « *Jazz à Tours* »

Par **prélèvements** (uniquement pour les paiements échelonnés) avec votre RIB et l'autorisation de prélèvement.

➔ **Echelonnement possible en 1 fois, 3 fois (trimestriel) ou 9 fois (mensuel)**

**ATTENTION** : si paiement par chèque, la totalité des chèques doit être fournie le jour de l'inscription.

### Est-ce que vous avez tout pour votre inscription ?

- votre agenda
- votre chéquier
- votre RIB
- l'autorisation de prélèvement complétée et signée (peut être fourni par JAT le jour de l'inscription)
- les Conditions Générales de Vente signées (peut être fourni par JAT le jour de l'inscription)
- l'autorisation de sortie pour les mineur.e.s complétée et signée par un parent (peut être fourni par JAT le jour de l'inscription)